



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 1^{ER} DECEMBRE 2022

SALLE DES MARIAGES DE LA COMMUNE – 18 H 30

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Linda NAVET

N/Réf. : JLD/SG/LN/n° 22.176

- PROCES-VERBAL -

Le Conseil Municipal de la commune de Wimereux, légalement convoqué le 25 novembre 2022, a débuté sa séance à 18 H 30, dans son lieu ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUBAËLE, Maire.

<p>Conseillers présents : M. DUBAËLE Jean-Luc M. BOUTLEUX Guy Mme BARDEAUX Sandrine M. JOUGLEUX Jean-Luc Mme DUQUESNE Cécile Mme KOROL Renée M. DEVIN Serge Mme BAILLARD Sylvie Mme LAVIEVILLE Chantal M. SAMUEL Jean-Michel Mme BERNARD Sabine Mme DAUSQUE Ludivine Mme NOËL Laure M. SENECAL Yannick Mme ROUSSEAU Marie-José M. LAMIRAND Christophe M. SERGENT Didier Mme PAPYLE-LEFEBURE Catherine</p>	<p>Conseillers absents excusés et représentés : M. MARLOT Loïc Mme NOURTIER Fabienne Mme SAUVAGE Edith M. BUTCHER Gérard M. JOLIE Pascal M. LEPRETRE Médéric Mme GUILLOU Elodie Mme HEMBERT Axelle</p> <p>Conseiller absent excusé sans pouvoir : Mme DREUSLIN Estelle M. FERNAGUT Joël</p> <p>Conseiller absent non excusé : M. PORTUESE Aurélien</p>
--	---

Monsieur le Maire ouvre la séance et passe ensuite la parole à Monsieur Gilbert, Directeur Général des Services afin de procéder à l'appel nominal des Conseillers Municipaux présents.

Le quorum est atteint.

Madame Laure NOËL est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du 29 septembre 2022 et demande aux Conseillers Municipaux s'il y a des observations. Aucune observation n'est faite.

Le Procès-Verbal est par conséquent adopté à la majorité des suffrages exprimés : 26 voix « POUR ».

Monsieur le Maire informe de plusieurs messages l'Assemblée plénière.

« Régulièrement, le Conseil Municipal m'autorise à solliciter auprès de différents partenaires leur participation financière pour accompagner des projets communaux. Pour autant, il n'est pas informé si la subvention est accordée.

Aussi, dans un souci de transparence, j'informe désormais le Conseil Municipal, à chacune de ses sessions, des subventions qui ont été notifiées.

Depuis notre dernière séance plénière, elles concernent les participations financières d'un montant de :

- 50.000 € de la part du Conseil Régional des Hauts-de-France pour la création du City stade de l'Espace Kevin Verove, rue Lamartine,
- 13.440 € de la part du Conseil Régional des Hauts-de-France pour l'installation des jeux extérieurs au square de l'Amitié (rue Léo Lagrange) et dans la Cour de la Résidence Théophile Gautier, ce dernier jeu étant inclusif,
- 5.575 € de la part du Département du Pas-de-Calais au titre de l'aide à la diffusion de spectacles de proximité,

Soit un total cumulé de 929.282,53 € de subventions notifiées.

Je vous présente le plan de sobriété énergétique de la ville de Wimereux.

Je tiens à préciser qu'il est le résultat d'une concertation que nous avons voulu la plus large. Ainsi ont été consultés les élus (commission générale du 26 septembre), et les agents municipaux (réunion de chefs de service du 21 octobre et Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail, le 29 novembre).

Ce plan se décline en 3 axes et 10 mesures.

Axe N°1 : l'éclairage public.

Pas de fermeture de l'éclairage public la nuit. Nous ne le souhaitons pas pour des raisons de sécurité publique et nous sommes confortés dans cette décision par les Wimereusiens. Exemple : suite à plusieurs pannes, les quais ont été plongés dans le noir. Nous avons eu des retours unanimes de riverains et usagers pour dénoncer la dangerosité de la situation.

Nous maintenons ce qui existe déjà : de 22 h à 6 h, la puissance de l'éclairage public baisse de 50 %.

Concernant les illuminations de cette fin d'année, nous avons décidé de diminuer de moitié leur implantation selon des critères objectifs. Nous les laissons aux entrées de ville, devant les écoles, dans les secteurs commerciaux. Outre la baisse de consommation, la Ville va économiser près de 20.000 € de frais de pose et dépose.

Surtout, nous voulons inscrire notre action dans la durée. C'est pour cela que nous avons décidé de doubler, dès 2023 et les années suivantes, le budget consacré au remplacement de l'éclairage public en Led. Nous gagnerons 5 ans dans le renouvellement de la totalité de notre parc.

Autre piste qui s'inscrit dans la durée : la diversification des sources d'énergie. Nous ferons appel à l'énergie solaire avec la pose de panneaux photovoltaïques.

Axe N°2 : l'eau.

Nous avons implanté dès cette année un récupérateur d'eau de pluie aux Jardins de la Baie Saint Jean. Nous continuerons là également à s'inscrire dans la durée : celui du tennis sera remis en service dès 2023 et d'autres seront créés.

Notre service espace verts continuera à faire appel à des techniques de gestion de moins en moins consommatrices d'eau : gestion différenciée, arrosage aux gouttes à gouttes...

Dans tous les projets communaux, l'infiltration de l'eau à la parcelle sera privilégiée, en augmentant si possible la perméabilité des sols. C'est le cas pour les deux projets d'aires de stationnement au Bon Air et au terrain sud. Cela sera bien entendu l'une des priorités à intégrer dans l'aménagement des Quais.

Axe 3 : l'occupation des bâtiments communaux.

Nous y diminuons d'un degré le niveau de chauffe, à l'exception des écoles et de la petite enfance.

Chaque association qui occupe de manière permanente les locaux communaux sera responsable financièrement de la gestion des fluides.

Les éclairages intérieurs seront remplacés par de la Led avec implantation de détecteurs de présence.

L'occupation des bâtiments communaux sera optimisée par des opérations de regroupement. Nous le faisons depuis 2 ans en réimplantant dans l'ancienne Mairie, des services municipaux, le dernier en date étant celui des fêtes et animations.

Cela concernera tous les bâtiments communaux, locaux scolaires compris.

Nous en venons à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Je vous informe du retrait de la délibération N° 11 concernant le transfert de prélèvement de la taxe d'aménagement à la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Comme expliqué en réunion de Commission des finances, une disposition de la Loi de Finances rectificatives pour 2022 prévoit de ne plus rendre obligatoire ce prélèvement. Il n'y a donc plus lieu de délibérer. »

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2022_01_12_1 : DECISION MODIFICATIVE N° 3 POUR LE BUDGET « VILLE » - EXERCICE 2022.

M. Boutleux présente la Décision Modificative n° 3 pour la Ville.

« Chapitre 011 – 2690 € Travaux sur l'école Alain-Fournier et l'hôtel de Ville suite à la tempête Eunice

1800 € réparation du Wx lumineux qui était devant le bâtiment administratif

2016 € intervention sur réseau de gaz

187 € Admission en non-valeur des gens qu'on n'arrive pas à faire payer

60 € subvention pour la fontaine à eau de l'école Kergomard

Subvention de 4000 € : 2000 € pour l'Harmonie Municipale et 2000 € pour la musique de Wimereux

8758,30 € c'est une somme que vous retrouvez en investissement

En recettes de fonctionnement, 50 000 € : recette horodateurs, à rajouter par rapport au Budget Primitif

7500 € forfait de post-stationnement

4000 € participation pour les familles pour les activités sportives

2100 € régularisation, remboursement de la masse salariale pour le camping

Chapitre 73 – encaissement d'impôts complémentaires

11 100 € participation de l'Etat pour l'instruction obligatoire à 3 ans : compense le coût payé pour la scolarisation obligatoire des enfants de moins de 3 ans.

1600 € remboursement du service minimum mis en place lors de journées de grève dans les écoles.

24 300 € participation supplémentaire de la CAF

23 000 € reversement complémentaire de l'excédent du Camping

Chapitre 77 - remboursement de l'assurance suite aux dégâts occasionnés par la tempête Eunice.

En dépenses d'investissement, 16 873 € travaux supplémentaire pour la réhabilitation de la Baie Saint Jean

6980 € acquisition du GOBO, vous avez dû le voir lorsque c'était octobre Rose c'est un projecteur qui se met sur le bâtiment administratif. On va pouvoir faire la même chose pour Noël et tout au long de l'année.

M. Sergent : « dans les travaux supplémentaires pour la baie St Jean, les 16 873 € n'excédant pas les 5% du marché de base ?

M. Boutleux : « Non. »

« Chapitre 4582 – Ce sont des écritures de régularisation des travaux au niveau de l'avenue Foch. -348 297,89 € que vous retrouvez dans le bas de la page en recette d'investissement

La même chose en dessous pour le 041 - opérations patrimoniales

Chapitre 024 : vente de matériel sur Agorastore (véhicules usagés, matériels) recette de 15 095 €

Opérations d'ordre de transfert, qui viennent du 042 dépenses de fonctionnement

Ecriture d'amortissement que l'on voit en dépenses et en recettes. »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des questions, la parole est passée à M. Sergent.

M. Sergent « On est obligé de s'abstenir car nous n'avons toujours pas le programme pluriannuel d'investissement. »

M. Boutleux « ça n'a rien à voir avec la DM. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : **24 VOIX « POUR »**
 2 « ABSTENTIONS » (M. Sergent Didier, Mme Papyle-Lefébure Catherine)

Monsieur le Maire passe la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2022_01_12_2 : DECISION MODIFICATIVE N° 3 POUR LE BUDGET « CAMPING MUNICIPAL » - EXERCICE 2022.

M. Boutleux présente la Décision Modificative n° 3 pour le camping municipal.

« Chapitre 011 - Travaux réalisés de l'ordre de 7 552 €. C'est des travaux que l'on a effectué cette année. On va encore en effectuer en 2023. Petit à petit, on essaye d'améliorer le Camping. Il y a les recettes qui suivent aussi. Il y aura par exemple un sanitaire qu'il faudra revoir parce qu'au point de vue de l'énergie c'est compliqué.

Chapitre 65 - reversement supplémentaire du camping 23 000 euros qui ont été viré à la Ville.

042 Opération de transfert - 3016,94 que l'on retrouve en investissement

Redevance supplémentaire encaissée 30 000 € : camping et les locations des cabines municipales. C'est lié puisque les employés du Camping s'occupent de la location et de l'état des lieux des cabines municipales.

021 recettes d'investissement, c'est ce qui a été vu en dépenses de fonctionnement.

552 € Vente du kangoo sur Agorastore. »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

VOTE : **A L'UNANIMITE**

Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2022_01_12_3 : PROCEDURE BUDGETAIRE D'AUTORISATION DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2023 - BUDGET GENERAL DE LA VILLE.

M. Boutleux expose ladite délibération. M. Boutleux explique que l'on a le droit d'engager des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023, jusqu'à un quart de crédit ouvert. Provision de 1 100 000 € en cas d'urgence (Chapitre 20 - frais d'étude, Chapitre 21 - acquisition de matériel pour le matériel cassé qu'il faut remplacer rapidement, Chapitre 23 - c'est pour les travaux mais il n'y a rien de programmé)

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Mme Papyle « Pas vraiment une question mais juste une information. C'est à dire qu'on va refuser de voter cette délibération, non pas sur la forme, car depuis un certain temps, nous demandons un plan pluriannuel d'investissement et en ne l'ayant pas, nous ne souhaitons pas engager notre voix sur ce projet de provisions. »

M. Boutleux « Je vous rappelle quand même que ce n'est pas programmé. »

M. Sergent « C'est pour le fond. »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

VOTE : 24 VOIX « POUR »
 2 REFUS DE VOTE (M. Sergent Didier, Mme Papyle-Lefébure Catherine)

Monsieur le Maire passe la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2022_01_12_4 : PROCEDURE BUDGETAIRE D'AUTORISATION DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2023 - CAMPING MUNICIPAL.

M. Boutleux informe que c'est la même procédure que précédemment pour permettre d'engager des dépenses au Camping.

M. le Maire « Y a-t-il des questions »

M. Lamirand « J'ai une question sur la rénovation des mobile homes. Est-ce que l'on a une idée de combien de mobile home y a-t-il encore à rénover ?

M. Boutleux « Pour le moment, au Budget Primitif 2022, on a remplacé des mobile homes. Je sais qu'en 2023, il y a de grande chance qu'un mobile home va partir parce qu'il est en mauvais état. C'est pour les maîtres-nageurs sauveteurs lorsqu'ils viennent l'été. Tous les ans, on fait en sorte de vendre certains mobile homes et puis, on les remplace. »

Mme Rousseau « A terme, tous seront changés ? »

M. le Maire « Il faut faire une rotation pour avoir quelque chose de correct pour les locations. »

M. Boutleux « De toute façon, on arrive qu'ils sont dans la dernière année au niveau de l'assainissement. Tous ceux qui avaient des mobile homes caravanes qui n'ont pas l'assainissement, doivent le retirer. Donc ils demandent si on a des mobile homes de la Ville à vendre. Donc on a amorti nos mobile homes, on les propose à la vente et on en achète des neufs pour les locations. »

Mme Papyle « Sachant que c'est un budget annexe au budget de la Commune, on est bien d'accord en ce qui concerne le camping municipal. Approuvant votre volonté politique de développer et de mettre au norme dans les meilleures conditions possibles le Camping municipal, nous nous abstenons juste sur cette question pour rejoindre un petit peu les questions de nos collègues à savoir qu'on aimerait à l'avenir avoir un plan plus détaillé d'investissement et de renouvellement des installations pour le Camping. »

M. Boutleux « On a eu une commission il y a 2 jours, vous auriez pu me poser des questions pour savoir pour les mobile homes. »

Mme Papyle « Ce n'est pas quelque chose d'oral que l'on veut, c'est un document écrit ! »

M. Boutleux « On était en commission, on pouvait en discuter. »

Mme Papyle « On était en commission et j'étais la seule conseillère municipale présente M. Boutleux. »

Mme Rousseau « La commission à 16 h, j'ai trouvé que c'était un peu tôt. »

M. Boutleux « Mais quand on achète les mobile homes, on paye le tarif normal c'est sûr mais comme on revend pour remplacement, on récupère. On en a vendu 2 à 9000 €, ça fait 18 000 €.

M. Lamirand « C'est juste dans la projection, savoir un peu jusqu'où on va dans le remplacement des mobile homes. »

M. Boutleux « On veut moderniser. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : **24 VOIX « POUR »**
 2 « ABSTENTIONS » (M. Sergent Didier, Mme Papyle-Lefébure Catherine)

Monsieur le Maire passe la parole à *M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.*

DELIBERATION N° 2022_01_12_5 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2022 - MODIFICATION.

M. Boutleux présente ladite délibération et informe que cette délibération concerne 2 associations.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des questions, Monsieur le Maire passe la parole à Mme Papyle.

Mme Papyle « Vous avez laissé sous-entendre qu'il n' y aurait plus qu'une harmonie qu'elle aurait fusionné mais que là de fait il reste 2 Harmonies en fait. »

M. Boutleux « La fusion complète ne parait pas possible, vu les personnes qui constituent les associations de musique. On essaye de faire au mieux, on essaye qu'il y ait des manifestations où elles soient ensemble mais ce n'est pas facile. »

M. le Maire « Ce sont des questions que l'on aborde aux commissions. Je me demande à un moment donné si les commissions servent à quelque chose puisque vous posez toujours la même question. »

Mme Rousseau « De toute façon pour qu'il y ait fusion, il faut accord des 2 parties. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe la parole à *M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.*

DELIBERATION N° 2022_01_12_6 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - VERSEMENT D'ACOMPTES DANS LE CADRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023.

M. Boutleux présente le versement d'acomptes dans le cadre de l'exercice budgétaire 2023 des associations « Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Ville de Wimereux, Centre SocioCultuel Audrey Bartier, Centre Communal d'Action Sociale de Wimereux, pour le bon fonctionnement de leur personnel.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à *M. Boutleux, 1^{er} Adjoint*.

DELIBERATION N° 2022_01_12_7 : BUDGET VILLE - ADMISSION EN NON-VALEUR POUR UN MONTANT DE CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS (187.00 €).
M. Boutleux informe le Conseil que cela concerne les dossiers de taxes de produits irrécouvrables (animaux errants, cantine...).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe la parole à *M. Boutleux, 1^{er} Adjoint*.

DELIBERATION N° 2022_01_12_8 : DETERMINATION DU RATIO PROMUS/PROMOUVABLES 2023 - VILLE ET C.C.A.S.

M. Boutleux informe que la loi ne prévoyant pas de ratio plancher ou plafond, celui-ci doit être fixé entre 0% et 100 %. Il précise qu'au niveau des grades d'avancement pour le personnel, il faut fixer un ratio avec le taux de promotion maximum défini selon la voie d'accès au grade supérieur.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe la parole à *M. Boutleux, 1^{er} Adjoint*.

DELIBERATION N° 2022_01_12_9 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - SUPPRESSIONS DE POSTES.

M. Boutleux présente la délibération de suppressions de postes. Il explique qu'il y avait un adjoint technique qui était en temps non complet, qui est passé en emploi complet et un poste d'auxiliaire puériculture qui passe en catégorie B. Cet agent a réussi le concours.

M. le Maire « *Y a -t-il des questions ?* »

M. Sergent « *On est d'accord sur le fond pour ne pas troubler les évolutions de postes mais on demande un organigramme des employés de la Municipale. Ce que vous êtes obligés de fournir normalement.* »

M. le Maire « On va vous le fournir. On ne vous a pas dit quand mais on va vous le fournir. »

M. Sergent « Avant la fin du mandat ! »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à **M. Boutleux**, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2022_01_12_10 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - AJOUT DE POSTES.

M. Boutleux présente la délibération concernant les ajouts de postes. Il précise que la Collectivité a recruté un agent technique car il manquait du personnel suite à un départ en retraite et une reconversion professionnelle. Un agent qui arrive le 5 décembre et sera spécialiste au niveau de la voirie.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2022_01_12_11 : TAXE D'AMENAGEMENT - TRANSFERT DE PRELEVEMENT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS.

M. le Maire a informé, en début de séance, l'Assemblée que ladite délibération est retirée de l'ordre du jour.

DELIBERATION N° 2022_01_12_12 : REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) - ADOPTION.

M. le Maire expose le règlement intérieur de la CAO.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire passe la parole à M. Sergent.

M. Sergent « J'ai une observation : pour avoir une bonne vision de tous les éléments de présentation des offres, ce serait bien qu'on les ait quelques jours avant les documents. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe la parole à M. Devin, 7^{ème} Adjoint.

**DELIBERATION N° 2022_01_12_13 : MARCHES DE FOURNITURES
« MAINTENANCE, REMISE EN ETAT ET EXTENSION DU SYSTEME DE
VIDEOPROTECTION » - ATTRIBUTION.**

M. Devin expose la délibération au Conseil Municipal.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des questions, Monsieur le Maire passe la parole à Mme Papyle.

Mme Papyle «Je voudrais vous lire une sorte de déclaration concernant cette délibération. Dans la mesure où nous voudrions nous exprimer ici car cette délibération sera suivie de deux autres délibérations, ayant toutes pour point commun l'utilisation et le développement de la « vidéoprotection ». C'est en effet ainsi que sont nommées les caméras de surveillance qui sillonnent l'espace public.

La vidéo protège-t-elle et de quoi ?

En quoi la « vidéoprotection » a-t-elle protégé et évité un cambriolage rue Carnot, rue où un système de vidéo a été installé ?

La vidéo « protection » ne protège donc pas !!

Nous observons toutefois que vous proposez d'engager un contrat de maintenance et d'extension d'un système qui devrait coûter 400 000 euros à la Commune sur une période de 4 ans, soit 100 000 euros par an, ce sont les chiffres que vous avez annoncé et tout ceci pour un système censé, je cite, « nous protéger » Puis vous nous demandez d'accepter d'étendre ce dispositif et vous allez le faire dans une seconde délibération.

Mais de quoi avons-nous besoin d'être protégés ? De quoi parle-t-on ?

Vous justifiez cette décision au motif qu'il existerait des zones où, je cite : « le sentiment d'insécurité grandissant » vient troubler la tranquillité des habitants....

Alors moi je pourrais avoir le sentiment qu'une bombe nucléaire va exterminer la commune de Wimereux, après demain.

Ceci est bien évidemment ridicule, ne repose sur rien et relève plutôt d'une « croyance ». Sentiment d'insécurité : qu'est-ce qu'un sentiment d'insécurité ? Sur quoi, quels faits, quels statistiques repose ce sentiment ?

Nous vous avons demandé lors d'un précédent Conseil de nous renseigner sur des faits de délinquance (vol de voitures, atteinte à la personne). Nous n'avons obtenu aucune réponse en retour et ce malgré un courriel envoyé par la suite à Monsieur le Maire.

Vous nous aviez alors juste répondu par écrit de nous rapprocher des services compétents.

C'est ce que nous avons donc fait, en nous rapprochant des services de la Sous-Préfecture, du Commissariat Central, comme nous avons fait des recherches sur Internet.

Alors Monsieur le Commissaire principal nous a reçus en affirmant que vous étiez destinataire, Monsieur le Maire, de statistiques. Nous ne commenterons pas cet état de fait !

Mais nous avons aussi appris d'autres éléments intéressants. Des faits de délinquance seraient en effet en régression, et quand je dis « seraient » ce n'est même pas le bon mot à utiliser, sont en régression.

M. le Maire « *parce qu'il y a peut-être des caméras ?* »

Mme Papyle « *Non. Mais nous avons aussi appris d'autres éléments importants. Alors que conclure ? et excusez-moi, ce depuis plusieurs années. En constante d'une année sur l'autre. Entre 2000 et 2021, il y a eu une baisse de plus de 15 % pour les cambriolages.* »

M. le Maire « *Oui parce qu'il y a des caméras.* »

Mme Papyle « *Pas sûr, Monsieur. Mais attendez, laissez-moi terminer !* »

« Alors que conclure si ce n'est que ce fameux sentiment d'insécurité, nous fait étrangement penser à certains discours idéologiques qui alimentent la peur, discours bien présents dans un parti qui fait parler de lui localement, à Boulogne-sur-Mer et dernièrement à Wimille.

Nous voterons donc « contre » ces délibérations qui ne répondent à aucune justification précise et argumentée, malgré nos demandes, sans compter que ces systèmes vidéo vont coûter cher à la Commune, au détriment d'autres dépenses bien plus utiles au « bien vivre ensemble » des habitants. Je vous remercie de votre attention. »

M. le Maire « *Je pense que M. Sergent était à la commission, il a dû vous expliquer un petit peu que l'on ne dépense pas 400 000 € sur 4 ans. Il y a un plancher, un plafond, on va travailler pour remettre en état la vidéo protection aujourd'hui qui ne l'est plus et qui est obsolète. C'est du matériel qui évolue énormément. Ce qui me rassure, c'est que la délinquance baisse, c'est certain grâce aux caméras et je vous remercie de le souligner Mme Papyle. Ça me rassure fortement et j'en suis ravi.* »

Mme Papyle « *Moi je voudrais, puisque ce sont les caméras, quels sont les faits objectifs qui permettent de conclure que ce sont les caméras qui font baisser la délinquance ?*

M. le Maire « *ça le justifie, ça le prouve ! Les caméras sont là. Auparavant, il n'y en avait pas, il y avait quand même un peu plus de délinquance, c'est tout.* »

Mme Papyle « *Cela ne prouve rien du tout, les caméras sur la digue existent depuis un certain temps.* »

Mme Rousseau « *Ma question sera très brève. Je voudrais rappeler ma question orale de décembre 2021, où en est la pose des panneaux routiers aux entrées de la Commune comme le prévoit la Loi ?* »

M. le Maire « On se remet en règle par rapport au nouveau marché qui arrive. Toutes les demandes ont été faites. Avec le nouveau parc de caméras, tout va être remis en état et aux entrées de Ville, comme la règlementation le demande, ce sera affiché aux entrées de Ville avec le nouveau marché qui va être adopté ce soir.

M. le Maire « Y a-t-il d'autres questions ?

M. Lamirand « Oui, je voudrais rebondir sur l'intervention de Mme Papyle, savoir un petit peu dans quel quartier, il y a besoin de caméras ? On a parlé de rénover des caméras, est-ce qu'on a identifié des quartiers sensibles où il faut mettre des caméras ?

M. le Maire « Ce sera dans l'autre délibération. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : **24 VOIX « POUR »**
 2 VOIX « CONTRE » (M. Sergent Didier, Mme Papyle-Lefébure Catherine)

Monsieur le Maire passe la parole à M. Devin, 7^{ème} Adjoint.

DELIBERATION N° 2022_01_12_14 : EXTENSION ET EVOLUTION DU SYSTEME DE VIDEO PROTECTION ET DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (F.I.P.D.).

M. Devin présente la délibération.

M. le Maire « Y a-t-il des questions ? »

M. Lamirand « Sur l'emplacement des caméras au centre-ville. Pour savoir où cela va se situer ?

M. le Maire « Il y en a aux entrées de Ville pour repérer un peu les véhicules qui rentrent et qui sortent. Il y en a dans les carrefours, sur la place, les endroits stratégiques. On ne peut pas mettre de caméras devant chaque magasin, devant chaque habitant. Le but est de quadriller au maximum, de contrôler les entrées, les sorties, où il y a vraiment de la circulation. Il est bien évident que l'on ne pourra pas protéger tout le monde. Grâce à ce système-là, grâce à des endroits stratégiques, on a pu remonter des enquêtes avec la Police Nationale. »

Mme Papyle « Si la subvention n'est pas accordée, cela représentera un coût de combien pour la Commune ? »

M. le Maire « De 100 %, si on n'a pas de subvention. Il y a 30 000 € de la Région et le F.I.P.D. Généralement toutes les subventions que l'on demande, on les obtient. »

M. Sergent « Il faut préciser que ce sont des marchés à commande car les gens ne savent pas comment cela fonctionne ».

M. le Maire « Donc là ; il y en a pour 132 000 € pour remettre tout en état et non 400 000 €. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : 24 VOIX « POUR »
 2 VOIX « CONTRE » (**M. Sergent Didier, Mme Papyle-Lefébure Catherine**)

Monsieur le Maire passe la parole à **M. Devin, 7^{ème} Adjoint.**

DELIBERATION N° 2022_01_12_15 : SECURITE - DEVELOPPEMENT DE LA VIDEOPROTECTION - OPERATION « TERMINUS ».

M. Devin présente l'opération Terminus.

M. le Maire « Y at-il des questions ? »

M. Sergent « Tout ce qui est vidéo protection permet de filmer soit des intrusions soit dans le cas des transports de personnes non protégées, la problématique c'est que cela ne l'empêche pas pour autant. Donc c'est des réactions après coup. »

Mme Papyle « Moi ce qui m'amuse un petit peu, enfin « m'amuse » n'est pas forcément un mot adapté, c'est que les autorités Britanniques vont conventionner ou sont susceptibles avec la Commune. Je ne sais pas, moi j'ai l'impression en bonne vieille calaisienne de naissance, que l'on est en train de reculer les frontières un petit peu. Il faudrait savoir si les Britanniques veulent quitter l'Europe ou pas. Deuxième chose, c'est bien beau de vouloir financer les caméras mais est-ce que les Anglais vont aussi assurer la maintenance ? »

M. le Maire « Il y a une maintenance de 5 ans sur ce dossier, financée par les Britanniques. »

Mme Rousseau « Alors ce dossier sera financé en partie par les Britanniques et en partie par la Commune ?

M. le Maire « Entièrement par les Britanniques. 5 ans d'entretien. »

Mme Papyle « Mais au-delà de 5 ans ? »

M. le Maire « On verra ! On conventionnera à nouveau. »

Mme Rousseau « Donc le reste à charge de la Commune, c'est zéro ? »

M. le Maire « Oui, c'est zéro. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

**VOTE : 24 VOIX « POUR »
 2 VOIX « CONTRE » (M. Sergent Didier, Mme Papyle-Lefébure
Catherine)**

Monsieur le Maire passe la parole à M. Devin, 7^{ème} Adjoint.

DELIBERATION N° 2022_01_12_16 : GESTION DE LA COMMUNAUTE DES CHATS SANS PROPRIETAIRE - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE WIMEREUX ET LA FONDATION « 30 MILLIONS D'AMIS » - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.

M. Devin présente ladite délibération.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

M. Boutleux présente les 3 délibérations suivantes et informe qu'il n'y a pas de vote. Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des rapports annuels de la C.A.B. pour l'année 2021.

DELIBERATION N° 2022_01_12_17 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2021.

M. Boutleux présente les chiffres de l'intercommunalité pour l'eau potable.

Mme Papyle « Je suis désolée mais je pense que l'eau est un sujet essentiel pour nous tous. Les œuvres de la sécheresse qui se répètent, sont un vrai sujet de communication pour les communes, les habitants et les acteurs de tous territoires.

Ce n'est pas pour exprimer un désaccord, c'est seulement que j'ai lu le rapport du délégataire eau et on apprend des choses et de fait, les chiffres que vous avez donnés, sont exacts mais si vous me le permettez je voudrais en ajouter d'autres, quelques chiffres significatifs. Effectivement, il y a 97 % de relevés qui sont conformes pour les paramètres du physicochimique, en clair cela veut dire qu'il y a 3% de prélèvement qui ne sont pas conformes et qui sont liés à une forte présence de pesticides notamment dans les eaux de la Liane qui alimentent une petite partie à Wimereux d'habitants. Alors le taux de renouvellement des installations est en baisse depuis 2018 constante. C'est pour cela que l'on se demande si les travaux sont réellement faits compte-tenu des fuites, la perte d'eau sur les réseaux, comme vous l'avez dit cela représente presque 20 %. Autre chose qui pourrait intéresser les habitants c'est qu'entre 2021 et 2022, le prix de l'eau, de la distribution de l'eau a augmenté de 4.16 % puisqu'en 2021, il était de 1.92 € par m3 et il passe à 2 € en 2022. Il faut savoir que le prix de 2 € est un prix qui se rapproche de la moyenne nationale. Ce qui devrait nous inquiéter c'est le nombre d'abandon de créances qui est en augmentation constante depuis un certain temps et que les chiffres explosent depuis un an ou deux.

Donc ça c'est important. Abandon de créances, c'est-à-dire que les gens ne peuvent plus payer. Pour rappel, là on parle de la distribution de l'eau, si on ajoute le traitement des eaux usées, on arrive à 6 €. Faut savoir que le traitement des eaux sur la Communauté de Commune revient le double du prix moyen en France de ce que coûte le traitement des eaux. Cela crée un problème de mon point de vue. En fait, ce que je veux souligner aussi c'est que la consommation des habitants du territoire, est assez en-dessous de la moyenne nationale puisqu'on l'estime à 107 litres par habitant et par jour alors qu'il faut compter 148 à 150 litres par habitant par jour en moyenne en France. Donc une consommation très raisonnable. Et si je dis ça c'est que dans les objectifs du rapport du délégataire, il est avoué par l'entreprise VEOLIA de se donner les moyens de faire en sorte de faire de la pédagogie pour réduire la consommation domestique de 5 %. Je pense que ce n'est pas vraiment là qu'il faut aller chercher le plus à faire des économies parce que les gens font des économies pour une simple et bonne raison c'est que le prix de l'eau devient inabordable. Par contre, sur la qualité de l'eau à Wimereux, je veux rajouter quand même qu'il y a 3 alertes sur des taux de dépassement de fer qui ont été notés en 2021. Il y a des problèmes visiblement par rapport aux outils de production d'eau. Il y a une production qui semble insuffisante et une refonte de l'unité de Wimereux est envisagée. Je pense qu'il serait intéressant M. Boutleux puisque c'est vous qui siégez à la CAB de savoir où en sont les études et de nous les communiquer. »

M. Boutleux « Je pense que de toute façon au niveau la Communauté d'agglomération du Boulonnais, tout le monde est conscient qu'il y a des améliorations à faire. IL y a des investissements qui sont faits tous les ans. Et on sait très bien qu'il y a une lutte également par rapport aux pertes. Les fuites, ça c'est quand même un problème. Et à chaque fois que l'on a des commissions sur la politique de l'eau c'est ce qui revient. »

Mme Papyle « Cela fait des années ! »

M. Boutleux « Oui mais le problème c'est que quand vous avez des fuites, il faut les trouver. Il y a une amélioration qui se fait mais évidemment elle se fait modérément. Au niveau de l'eau c'est la même chose, le plomb pose un problème on le sait. Ensuite, quand vous parlez que les gens ont du mal à payer leur facture, ce n'est pas seulement un problème pour l'eau, c'est un problème social de la Région. Ils ont du mal à payer l'eau, l'électricité, le gaz et ce n'est pas forcément au travail qui est effectué sur l'eau. Et de toute façon, quand il y a des dépenses qui sont faites pour améliorer le système, il est évident qu'il faut des crédits, il faut des gens qui payent. On ne peut pas passer tout dans le négatif. La CAB est occupée par une équipe qui se penche beaucoup sur le sujet ainsi que sur l'assainissement que l'on va voir après, ainsi que sur les déchets. Les 3 rapports que l'on vous présente ce sont les 3 rapports les plus compliqués mais il faut rappeler quand même que heureusement que l'on est en Communauté d'agglomération parce que si on était au niveau de la Commune, je ne sais pas comment on ferait pour gérer l'eau, l'assainissement et les déchets. Va falloir se rendre compte que ce n'est plus possible de travailler en régie pour ça. »

Mme Papyle « Ce n'est pas le propos M. Boutleux je pense. »

M. Boutleux « Si c'est le propos. »

Mme Papyle « Je pense que l'on ne s'est pas compris comme vous représentez les habitants de la Commune à la C.A.B., c'était juste une requête. »

VOTE : PREND ACTE

DELIBERATION N° 2022_01_12_18 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2021.

M. Boutleux présente les chiffres de l'intercommunalité pour l'assainissement pour toutes les communes membres.

Mme Rousseau « Les pollutions bactériennes sont régulières, notamment en été, par le drapeau violet.

M. Boutleux « Je crois que cette année on en a eu beaucoup moins. »

Mme Rousseau « Oui mais trop quand même, deux ou trois fois. Les eaux sales vont à la station d'épuration pour être traitées à la différence des eaux pluviales. Donc régulièrement la station déborde, notamment en été lors de fortes pluies. Ce qui entraîne cette pollution de la rivière et des eaux de mer, d'où le drapeau violet. C'est que la station d'épuration n'est pas assez importante ou pas conforme. Non vous avez dit qu'elle y était à 90%. »

M. Boutleux « Le problème de la station d'épuration, c'est que l'on ne peut pas rejeter dans la mer à cause de la pollution donc en fait on a un bassin de rétention au niveau du Wimereux pour retenir les eaux. On fait passer les eaux dans la station d'épuration. »

Mme Rousseau « Et il y a des débordements. »

M. Boutleux « Comme on refait les quais, ça va nous permettre aussi de voir au niveau de l'assainissement par rapport au projet que l'on a fait. On a des données par rapport à ça, car en fait il y a des tuyaux qui récupèrent l'eau qui stagnent l'eau pour pas l'envoyer dans la mer par rapport à la pollution. Mais cela pose un problème car on envoie des eaux pluviales dans la station d'épuration. Il y a une étude qui est faite au niveau de la C.A.B. qui s'occupe de l'assainissement. Il faut bien voir que par rapport au projet que l'on va faire pour les quais, il y aura une participation importante de la C.A.B. par rapport à ça, avec un coût que la C.A.B. va supporter qui va être important. Moi aussi je pensais dans un premier temps que la station d'épuration n'était pas assez forte mais il y a quand même des travaux qui ont été fait en 2018 donc normalement elle est aux normes, il n'y a pas de problème par rapport à ça. »

M. Sergent « Le problème ne vient pas que de Wimereux mais en amont aussi par le Wimereux. Je ne vais pas parler de certains hypermarchés qui ont des petits séparateurs, pour séparer les hydrocarbures venant des voitures sur les fuites de carter après c'est rejeté. Mais il y a énormément d'eau qui vient en amont pour rien et ça on le voit quand il y a des fortes pluies au-delà de Wimille pour ne pas dire Saint-Martin Ce qui n'est pas normal que l'on nous impose des réseaux séparatifs et que tout remonte à la station d'épuration

M. Boutleux « Il faudrait dire aux habitants de Wimereux qu'ils se mettent au réseau séparatif parce qu'il est évident que tout le centre de Wimereux ce sont des maisons qui ont un certain âge car il y a des gens qu'ils ne le font pas. Il y a des pénalités mais peut-être qu'elles ne sont pas assez fortes. »

M. le Maire « Il y a une campagne de prévue pour les gens qui ne sont pas reliés. »

M. Sergent « De même que les descentes de pluies qui arrivent sur les trottoirs qui déguelent dans le caniveau. Normalement ça doit être collecté par un puissart mais pas sur le trottoir. »

M. Boutleux « La dernière fois que l'on a eu une réunion avec la C.A.B., on a pensé à toute l'eau qui descend de l'avenue François Mitterrand par la route. Est-ce que l'on peut la laisser aller dans le Wimereux en direct ?

M. Sergent « Non parce qu'elle arrive de la rue de Pierre André Wimet. »

M. Boutleux « Est-ce qu'on peut se poser la question ? Ce qui permettrait des désengorger. »

M. Sergent « Oui mais le problème après qu'est-ce qu'on fait des hydrocarbures suite au passage des voitures etc. »

VOTE : PREND ACTE

DELIBERATION N° 2022_01_12_19 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS - EXERCICE 2021.

M. Boutleux présente les chiffres de l'intercommunalité pour la collecte et le traitement des déchets ménagers pour l'année 2021.

M. Sergent « Une intervention très brève, il aurait des choses à faire, mais cela dépasse les compétences de la C.A.B., sur les emballages cartons, sur tous les aliments, il y a un tas d'emballage en carton que l'on pourrait éviter, ça c'est un premier point. Et après une action sur les utilisateurs, les habitants. Je pense qu'il y a un problème civique. Celui qui pollue plus, devrait payer plus. »

Mme Papyle « Est-ce que je peux poser des questions. »

M. Boutleux acquiesce.

Mme Papyle « A partir de janvier 2024, tous les habitants auront obligation de compostage qu'ils aient une maison, un appartement etc. Est-ce que c'est discuté au niveau de la C.A.B. pour savoir comment cela va se passer ? Est-ce qu'en clair les services sont en réflexion en préparation ? Et puis j'ai essayé de voir un petit peu le rapport que tous les élus reçoivent de façon dématérialisée, mais je ne l'ai pas trouvé toutefois, je suis retombée sur la délibération sur la question de la gestion et revalorisation des déchets ménagers. Il y a quelque chose qui m'a interpellée c'est qu'il y a quand même un tonnage de déchets collectés et traités valorisés qui est en augmentation. L'explication qui est donnée est expliquée par le fait que 2021 est particulière avec un tourisme de proximité favorisé du fait de la situation sanitaire etc. Si le tourisme pollue, comment on règle le problème ? »

M. Boutleux « on compare par rapport aux années précédentes. Mais c'est difficile de comparer par rapport à une année précédente. Alors que l'année 2020 a été une année particulière. »

Mme Papyle « Et pour le compostage, vous avez eu des informations ?

M. Boutleux « C'est toujours prévu que pour le compostage, il y a une aide de la C.A.B par rapport à ça. »

VOTE : PREND ACTE

DELIBERATION N° 2022_01_12_20 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CALES DE MISE A L'EAU DES BATEAUX - RAPPORT DU CONCEDANT 2021.

M. le Maire expose la délibération concernant le rapport d'activités annuel de l'association Loisir Pêche Nautisme Wimereux, délégataire de la Délégation de Service Public de mise à l'eau des engins nautiques.

M. Lamirand « Par rapport au tracteur qui passent sur la première rampe des bateaux, est-ce qu'à un moment donné, ils ne pourraient pas passer sur la deuxième rampe pour éviter les problèmes de sécurité ? Parce que c'est sans arrêt des croisements avec des gens qui remontent la rampe à pied, des baigneurs, un tracteur. En plus du bruit et autres, est-ce que la deuxième rampe peut être utilisée uniquement pour les tracteurs ? »

M. le Maire « La cale derrière c'est pour le club nautique. Il y a quand même déjà pas mal de monde en pleine saison. »

M. Lamirand « C'est juste par rapport à la sécurité. Pour éviter qu'un jour il n'y ait un accident. Je trouve qu'il y a deux rampes, il pourrait en avoir une pour les tracteurs et une rampe pour les bateaux, les planches à voile etc »

M. le Maire « La rampe derrière c'est pour le club Nautique. On ne peut pas non plus mettre tout sur une rampe. C'est compliqué. »

Mme Rousseau « On a remarqué également que les tracteurs laissent tourner leur moteur pendant des ½ heures. On parle de pollution »

M. le Maire « On relayera l'information. »

Mme Rousseau « Ils ne coupent pas le moteur. »

M. le Maire « Parce qu'ils mettent les bateaux à l'eau ! »

Mme Rousseau « Ce n'est pas très logique. »

M. le Maire « Ben si »

M. Sergent « si je peux me permettre concernant l'utilisation des 2 cales, c'est moi qui ait créé l'association loisirs pêche nautique, on a un problème de hauteur de marche c'est-à-dire il y a quelque fois, une des 2 cales où il y a un trou par rapport au sol de 50

ou 60 cm et en attendant que ce soit remblayé par la Ville, les gens passent sur l'autre cale. »

VOTE : PREND ACTE

Monsieur le Maire passe la parole à Mme Bardeaux, 2^{ème} Adjoint.

DELIBERATION N° 2022_01_12_21 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'INSCRIPTION ET DE SCOLARITE DE MEMBRES DE DEUX ASSOCIATIONS MUSICALES WIMEREUSIENNES AU CONSERVATOIRE DU BOULONNAIS - ANNEE 2022-2023.

Mme Bardeaux présente la délibération concernant la prise en charge des frais d'inscription de formation musicale et instrumentale pour 3 membres.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des questions, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : UNANIMITE

Monsieur le Maire passe la parole à Mme Duquesne, 4^{ème} Adjoint.

DELIBERATION N° 2022_01_12_22 : MULTI-ACCUEIL NOUGATINE - MEDECIN VACATAIRE (REFERENT SANTE ET ACCUEIL INCLUSIF) - DESIGNATION POUR L'ANNEE 2023.

Mme Duquesne présente ladite délibération.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des questions, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : UNANIMITE

Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à Mme Duquesne, 4^{ème} Adjoint.

DELIBERATION N° 2022_01_12_23 : MULTI-ACCUEIL NOUGATINE - PSYCHOLOGUE VACATAIRE - DESIGNATION POUR L'ANNEE 2023.

Mme Duquesne présente ladite délibération.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des questions, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : UNANIMITE

Monsieur le Maire passe la parole à *Mme Duquesne*, 4^{ème} Adjoint.

DELIBERATION N° 2022_01_12_24 : RELAIS PETITE ENFANCE « LES PETITS LOUPS » - SOPHROLOGUE VACATAIRE - DESIGNATION POUR L'ANNEE 2023.
Mme Duquesne présente ladite délibération.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des questions, Monsieur le Maire passe la parole à *M. Lamirand*.

M. Lamirand « C'est quoi la sophrocauserie ? »

M. le Maire « C'est pour le bien-être des salariés, des échanges. »

Mme Duquesne « C'est pour valoriser le métier d'assistante maternelle et en fait, c'est les échanges qui permettent de valoriser les personnes en elle-même. »

***Monsieur le Maire* invite le Conseil Municipal à voter.**

VOTE : UNANIMITE

Monsieur le Maire passe la parole à *Mme Duquesne*, 4^{ème} Adjoint.

DELIBERATION N° 2022_01_12_25 : RELAIS PETITE ENFANCE « LES PETITS LOUPS » - PROFESSEUR DE YOGA VACATAIRE - DESIGNATION POUR L'ANNEE 2023.

Mme Duquesne présente ladite délibération.

Monsieur le Maire « y a-t-il des questions ? »

M. Sergent « Je félicite *Mme Duquesne* de tout ce qu'elle peut faire pour les enfants malgré son poste fixe. »

Mme Duquesne remercie et rappelle que c'est un travail d'équipe.

***Monsieur le Maire* invite le Conseil Municipal à voter.**

VOTE : UNANIMITE

Monsieur le Maire passe la parole à *Mme Duquesne*, 4^{ème} Adjoint.

DELIBERATION N° 2022_01_12_26 : RELAIS PETITE ENFANCE « LES PETITS LOUPS » - VACATION EVEIL CULTUREL - DESIGNATION POUR L'ANNEE 2023.
Mme Duquesne présente ladite délibération.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des questions, passe la parole à Mme Rousseau.

Mme Rousseau « Qui porte le financement des vacations de ce personnel entre la Commune, la CAF et les parents ? Dans quelle proportion ?

M. le Maire « C'est la Commune qui finance et il y a des aides de la CAF, c'est partagé. »

Mme Rousseau « Entre la CAF, la Commune et les parents ? »

M. le Maire « Non pas les parents. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : UNANIMITE

DELIBERATION N° 2022_01_12_27 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 1 DU 15 JUILLET 2020.

M. le Maire porte à connaissance les décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

*L'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été étudié, Monsieur le Maire passe la parole **au groupe « Wimereux Mouvement Indépendant »** afin de poser leurs **questions orales**.*

QUESTION N° 1 posée par Mme Rousseau

La ville de Wimereux a organisé le festival « Nov'en Zik » les 18 et 19 novembre dernier. Pouvez-vous dresser un bilan global de ce premier festival ?

Réponse de M. le Maire :

Cette année était la première édition du festival Novensik. Nous avons des points positifs : une très grande qualité de la programmation, reconnue par le public et des professionnels de la musique présents. Une très bonne acoustique, des partenaires qui ont répondu présent. Par contre, nous sommes obligés de constater qu'il n'a pas rencontré son public. Nous avons déjà réfléchi aux causes : la date, le fait qu'il était proche d'un autre festival (Intramurock), le prix des entrées, la communication.

Ce sont autant de pistes qui vont nous servir à améliorer le festival, dont je vous annonce ce soir que 2023 verra sa deuxième édition.

QUESTION N° 2 posée par M. Lamirand

Où en est l'évolution du stade de football Victor Lemoine ainsi que le projet de réhabilitation de l'ancien logement de fonction du gardien de ce stade ?

Réponse de M. le Maire :

Avec l'Association Sportive Wimereusienne, nous travaillons sur des plans de réaménagement du bâtiment, notamment pour y refaire des vestiaires. Ils seront aux normes actuelles et à celles qui s'imposeront lorsque le Club se hissera dans des divisions supérieures, ce dont nous sommes sûrs. C'est d'ailleurs pour cela que depuis deux ans nous l'accompagnons fortement : nouvelle entrée, clôture refaite, changement des pare ballons, éclairage du terrain du Bon Air, le tout pour plus de 100.000 €.

Monsieur le Maire passe la parole au groupe « Wimereux Initiatives Citoyennes » afin de poser leurs questions orales.

QUESTION N° 1 posée par Mme Papyle

Eclairage public :

Un habitant nous a interpellé et aimerait savoir si des dispositifs sont envisagés pour réduire la consommation d'électricité et tendre vers une utilisation plus respectueuse de l'environnement et bénéfique pour la biodiversité ?

En effet, plusieurs communes mettent en place différents dispositifs comme des coupures nocturnes entre 23h30 et 5 h du matin, par exemple...

Prévoyez-vous une étude pour évaluer plusieurs scénarios possibles ?...

Savez-vous par ailleurs que le réglage des détecteurs avenue Foch semble inadapté ou défaillant, que dans certains quartiers comme aux abords de la Gare (rue St Maurice, rue St Victor..) l'allumage des lampadaires est effectué trop tôt et leurs coupures trop tardives?... Comment pensez-vous mettre fin à ces anomalies?

Réponse de M. le Maire :

Au début de notre réunion, je vous ai expliqué la position de la Ville concernant la gestion de l'éclairage public et notamment, j'insiste de nouveau, sur notre volonté d'inscrire l'action municipale dans une démarche sur le long terme de véritable transition énergétique. Je n'y reviendrai donc pas. Concernant d'éventuels dysfonctionnements, nos services et les prestataires concernés sont pro réactifs dès lors que cela leur est signalé. Aussi, j'invite tout usager concerné à le faire directement plutôt que d'attendre tous les 3 mois que vous nous interpelliez. Sa demande sera prise en compte et cela devrait aller plus vite.

QUESTION N° 2 posée par Mme Papyle

La conjoncture économique actuelle est difficile et l'utilisation du chauffage s'annonce compliqué, en terme d'approvisionnement et de coût, pour certains ... Des habitants nous ont demandé s'il était possible de faciliter leur quotidien à ce sujet, à l'image de certaines communes comme Ambleteuse ou d'autres situées en Bretagne et du côté de Reims par exemple, communes qui organisent des achats groupés de combustibles ?...

Réponse de M. le Maire :

Nous travaillons sur ce dispositif avec l'objectif de le mettre en œuvre en 2023.

QUESTION N° 3 posée par M. Sergent

Vous avez créé une commission dite « générale » le 26 septembre 2022. Est-ce exceptionnel, quand planifiez-vous des commissions jeunesse et sport, urbanisme, par exemple... ?

Réponse de M. le Maire :

Le recours à la commission générale est exceptionnel. Depuis le début de notre mandat, 28 commissions se sont réunies, dont la Commission «urbanisme et travaux » à 8 reprises.

QUESTION N° 4 posée par M. Sergent

Logement :

Le logement initialement dédié au personnel du stade Victor Lemoine n'est plus occupé par une famille, l'appartement de l'école Pauline Kergomard n'est attribué à aucune famille (initialement dédié à un enseignantmalgré tout propriété de la commune), comme le bâtiment communal initialement occupé par les colombophiles, rue de l'Avancée. Envisagez- vous de permettre à des familles recherchant un logement d'en bénéficier ? De nombreux logements privés sont inoccupés depuis de nombreuses années sur le territoire de Wimereux alors que tant de gens en recherchent désespérément, la ville ne peut- elle pas intervenir à son niveau ou auprès d'autres instances ?

Réponse de M. le Maire :

Un recensement est en cours.

QUESTION N° 5 posée par M. Sergent

Tri sélectif :

Pourquoi le tri sélectif n'est pas assuré au cimetière Centre ; il est affiché mais les poubelles non repérées.

Réponse de M. le Maire :

Une remise à niveau est en cours pour l'ensemble des bâtiments communaux.

QUESTION N° 6 posée par M. Sergent

Environnement et biodiversité

Vous disposez des arbustes et autres plantes dans des bacs à différents endroits de la ville , il serait plus naturel de planter à pleine terre comme cela est réalisé dans d'autres communes rétablissant ainsi un circuit normal de l'eau ; le rond-point face au café du réservoir sur lequel sont disposés des bacs n'accueillant malheureusement pas des plantes feuillues de pays (qui plus est le tout illuminé la nuit) en est un exemple. Envisagez-vous de modifier cette situation paradoxale ?

Réponse de M. le Maire :

Cette question mérite débat. Les questions orales ne le permettent pas. Pourquoi ne pas la poser en commission ?

QUESTION N° 7 posée par M. Sergent

Qu'en est-il du recul du trait de Côte à Wimereux ?

Réponse de M. le Maire :

Une nouvelle étude d'aléas a été engagée en vue de réviser le Plan de prévention des risques littoraux « Côtes à Falaise ». L'engagement de sa révision est prévu pour tout début 2023.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal au Village de Noël de cette année et en présente le programme. Il souhaite à tous et toutes de bonnes fêtes de fin année.

La séance se termine par l'annonce de la date des vœux à la Population, le 6 janvier 2023 à 19 H, Baie Saint Jean.

Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 32.

Le 07 décembre 2022.

Vu, le D. G. S.



Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE.



Le secrétaire de séance,
Laure NOËL.